

# NUISANCES FRONTIERES ET AMENAGEMENT dans l'espace multinational du Rhin supérieur

Gabriel WACKERMANN

La discontinuité spatiale inhérente aux tracés frontaliers entraîne de très nombreuses situations conflictuelles dans le domaine de l'environnement défini comme « l'ensemble, à un moment donné, des aspects physiques, chimiques, biologiques et des facteurs sociaux et économiques susceptibles d'avoir un effet direct ou indirect, immédiat ou à terme, sur les êtres vivants et les activités humaines » (1). Les tensions nées de l'urbanisation et de la mise en valeur intempestive du territoire au cours des récentes décennies suscitent à présent des incohérences telles que les pays frontaliers, désarmés sur le plan législatif et souvent habitués à des pratiques divergentes, ressentent davantage que d'autres les difficultés provoquées par des économies concurrentielles. Les marches des Etats rhénans, particulièrement celles du Rhin supérieur, très marquées par les transformations post-industrielles, se prêtent utilement à l'analyse des problèmes posés en territoire interfrontalier.

## LES GLACIS POLITICO-MILITAIRES D'ANTAN

Pour saisir dans toute son ampleur les difficultés actuelles d'un aménagement raisonné des régions frontalières, il convient d'abord de jeter un rapide coup d'œil sur un passé encore tout proche, celui des affrontements militaires et des menaces qui en résultaient pour des sociétés entre lesquelles une longue histoire commune avait tissé des liens culturels et économiques à l'intérieur d'un cadre de vie physique sensiblement homogène. Bravant les complémentarités, les antagonismes politiques ont abouti à des distorsions telles que, l'exaltation nationaliste et le fanatisme exacerbé aidant, des portions d'espace jadis intégrées à un vaste ensemble socio-économique ont subi l'empreinte du glacis, c'est-à-dire d'une certaine désertification économique modulée selon les régions et le degré de malthusianisme étatique. L'archéologie militaire contemporaine, avec ses fortins, ses casemates, ses galeries et salles souterraines, symbolisées par les lignes Maginot et Siegfried ainsi que par la zone de défense helvétique, témoigne d'une époque durant laquelle — ironie du sort — la nature n'a pas trouvé meilleure alliée que l'armée préservatrice, en pleine expansion industrielle, d'un patrimoine collectif entouré de fils de fer barbelés. La frontière séparatrice a donc freiné la consommation de sol rural et urbain en brisant l'élan d'industrialisation et d'urbanisation. Par là même, l'évolu-

tion relativement sauvage des paysages de quasi no man's land économique a favorisé la constitution de réserves post-industrielles.

Les lendemains de la seconde guerre mondiale, en fondant une période de paix moins fragile aux bords du Rhin que durant l'époque précédente, ont attisé les appétits économiques. La menace militaire a cédé le pas à la menace écologique à mesure que s'établissait la sécurité et que progressait la collaboration européenne. Rançon du progrès et des efforts humanitaires, l'atteinte portée à la nature a accompagné l'ouverture interfrontalière. La mise en place d'une technologie extraordinairement envahissante a bousculé les habitudes prises, enlevé au paysan sa suprématie éthique dans l'espace. L'expression du savoir vécu de l'homme et le fruit d'une expérience fondée sur l'observation séculaire du paysage sont aujourd'hui rapidement remplacés par des pratiques dites rationnelles parce que rentables économiquement à court terme : le remembrement supprime les haies, tout comme le bocage par endroits dans l'Ouest français, l'exploitation intempestive du sol et du sous-sol à des fins industrielles fait reculer la forêt ou le « Ried ». Le front d'urbanisation et d'exploitation économique remplace la frontière militaire. L'affrontement entre nations avides d'enrichissement éveille très vite les instincts destructeurs de paysages et de sites. Les anciennes bases culturelles d'une conception préservatrice de la nature disparaissent. Autant le glacis faisait naguère trembler les sociétés riveraines à chaque secousse politique, autant la frontière désarmée militairement ou presque favorise aujourd'hui les atteintes au patrimoine écologique. Pacifiées, les eaux du Rhin se troublent chaque jour davantage.

## LES STRATEGIES DE LA PUISSANCE POLITICO-ECONOMIQUE

Les nations riveraines du fleuve, loin de pratiquer une concertation systématique en vue d'un développement harmonieux de l'économie et de l'environnement, s'affairent le long de la frontière pour réaliser des desseins plus ou moins avoués, pour surprendre le partenaire ou pour s'affirmer en priorité à la faveur d'une avance technologique.

L'aménagement du Rhin lui-même reflète la compétition internationale. Ainsi la construction de la seconde chute, celle

dite de « Neuburgweir », dont la mise en service devrait intervenir au plus tard fin 1982 pour éviter le risque d'un abaissement excessif du plan d'eau à l'aval d'Iffezheim, préjudiciable à la fois à la navigation rhénane et à la nappe phréatique, est constamment remise en cause. Prévue par le traité franco-allemand sur l'aménagement rhénan en 1969, elle se heurte à des craintes locales : ne faudrait-il pas prévoir tous les 30 kms une chute sur le cours allemand du fleuve, une chute arrêtant l'érosion en amont, mais risquant d'entraîner une plus forte érosion en aval. Les Allemands cherchent à reculer l'échéance. Paris, par contre, demande à Bonn de respecter ses engagements. Dans l'intervalle, **des communiqués officiels cherchent à réduire l'importance des tensions, sans toutefois résoudre les problèmes réels.** Tel ce texte significatif d'une diplomatie certaine :

« ... le gouvernement fédéral a fait savoir à son partenaire français que l'Allemagne poursuivra ses études portant sur des mesures plus économiques et plus conformes à l'environnement pour arrêter l'érosion du lit du fleuve ; au cas où ces études aboutiraient en temps voulu à des résultats positifs, le gouvernement français en serait informé afin que les deux états puissent examiner l'opportunité d'une alternative dans leur propre intérêt et dans l'intérêt commun.

... le gouvernement français s'est... déclaré d'accord avec la mise en route des expériences de déversement de gravier dans le fleuve en aval du barrage d'Iffezheim.

L'étendue de l'érosion survenue dans le lit du fleuve depuis la réalisation du barrage... ne donne lieu à aucune inquiétude ».

L'affaire des saumures constitue un autre exemple de volonté d'exploitation égoïste de l'espace. Le Rhin reçoit en effet des déversements de sel de la part de la Suisse, des soudières et des mines de potasse françaises, des fabricants de soude et des mines de charbon allemandes, soit au total environ 10 millions de tonnes par an, dont les mines domaniales des potasses d'Alsace sont les principaux « fournisseurs ». Pour remédier à cette situation, la commission internationale pour la protection des eaux du Rhin a décidé en 1976 de demander

(1) Congrès sur l'environnement d'Aix en Provence (1972)

à la France l'injection dans un réservoir naturel d'eau légèrement salée, situé à 1800 mètres de profondeur, en Alsace, d'une partie du sel rejeté actuellement dans le fleuve : 3 millions de tonnes seraient ainsi enfouies annuellement pour 132 millions de francs à couvrir principalement par les Pays-Bas, la RFA et la France. Mais les protestations régionales s'accumulent, le parlement français, impressionné par les arguments (pollution de la nappe phréatique...) et surtout par la vigueur politique des réactions, a décidé de surseoir à l'application de la décision internationale. Les témoignages suivants sont éloquentes (2) :

« La décision de renvoi de la convention du Rhin est une décision importante. Elle nous permet de gagner du temps. Notre action — nous avons envoyé une lettre à tous les députés — a permis de transformer l'affaire des saumures en une affaire nationale. L'arrêté préfectoral d'utilité publique s'affirme aujourd'hui singulièrement mal venu » (le maire de Heimsbrunn, Haut-Rhin, mai 1978).

« Je pense que les mines domaniales de potasse d'Alsace, en poursuivant les travaux s'enfoncent dans l'illégalité. On nous a toujours dit qu'en vertu d'un accord international, il n'était plus possible de revenir en arrière et maintenant on se rend compte que cet accord n'est pas ratifié par l'Assemblée Nationale. Il faut donc poursuivre l'action et notamment engager des recours juridiques. Il faut aussi souligner que la prise de position de la CGT contre l'injection est importante. Ainsi, agriculteurs et mineurs ont en quelque sorte mené le même combat. Un combat que nous poursuivons, bien sûr, et qui se concrétisera notamment par une grande manifestation... » (l'un des adjoints au maire de Lutterbach, Haut-Rhin, mai 1978) « Il ne fait pas l'ombre d'un doute que la pression populaire a fait réfléchir nos élus. L'AFRPN (Association Fédérative Régionale pour la Protection de la Nature) ne peut donc que se réjouir de constater que les gens particulièrement concernés par ce projet prennent en charge leurs problèmes (le Président de la section du Haut-Rhin de l'AFRPN).

L'industrialisation à fortes nuisances soulève aussi des tempêtes de récriminations. **Les mouvements écologiques exigent à présent une attitude sélective dans le choix des implantations de firmes nouvelles.** Leur poids s'accroît par le fait qu'ils ont noué des relations interfrontalières pour renforcer leur action. C'est le cas également des manifestations anti-nucléaires qui mettent en relief les incohérences des politiques nationales, la légèreté des décisions et l'insuffisante coordination internationale.

#### UNE MAITRISE INSUFFISANTE DU SOL NATIONAL

Si les nations hésitent souvent à régler sur le plan international pour des raisons d'opportunité, leur arsenal législatif est dans bien des cas démuné face aux rivalités d'intérêt et aux appétits des pays plus riches. En Alsace par exemple les disponibilités monétaires allemandes ou suisses, favorisées par un taux de change élevé — plus du double de la monnaie française — provoquent une emprise sur les habitations et les paysages non bâtis. Certains secteurs pittoresques se transforment à vue d'œil en ensembles

résidentiels secondaires pour étrangers. Les terres dévolues à la chasse sont également l'enjeu de spéculations allemandes ou suisses ; les extraits de presse suivants esquissent quelque peu l'atmosphère qui règne dans les milieux concernés par les dégradations (3)

« Pour que la chasse en Alsace reste aux Alsaciens, le Groupe Naturaliste de Strasbourg appelle la population à prendre conscience du danger qu'encourt la faune régionale et demande que les mesures proposées par les fédérations de chasse soient mises en application. »

« On ne vient pas en week-end tirer quelques coups de fusil. C'est contraire à l'esprit de la chasse alsacienne ».

« Avec les premiers défrichements, les élans, les bisons, les aurochs et les chevaux sauvages ont disparu d'Alsace ; avec la libération du droit de chasse au siècle dernier (avant la loi de 1881), les grands carnivores ont disparu ».

L'atteinte la plus marquante au foncier résulte cependant du **mitage des abords alluvionnaires du Rhin** où des milliers de trous de **gravières** menacent la nappe phréatique et dégradent le paysage par des déchets ou nuisances de tout genre : « Dans la région du Rhin supérieur, le secteur est devenu une fois de plus la cible d'une polémique. Dans le pays de Bade, les exploitants de gravières (50 millions de tonnes par an) sont maintenant habitués aux attaques des défenseurs de l'environnement et aux critiques suscitées par les pratiques douteuses de certains d'entre eux ; voici qu'en Alsace s'élèvent également des voix hostiles à l'encontre des exploitants allemands de gravier alsacien. Même les services fiscaux de la Région Alsace commencent à s'intéresser à eux » (4)

Les gravières allemandes ouvertes en Alsace depuis 1959, à faible prix et sans dédommagement pour l'environnement malmené, ne trouvent qu'en 1977 des défenseurs à l'Assemblée Nationale Française invitant le gouvernement à étudier la création d'une taxe parafiscale !

En attendant, des palliatifs sont proposés par les « pollueurs ». Telle cette suggestion allemande (5) :

« Les communes riveraines du Neckar doivent quelque temps faire face à un problème : que faire des centaines de tonnes de boues et de limon qui sont périodiquement retirées du lit du fleuve ? Le chenal de navigation du Neckar est en effet régulièrement dragué et par ailleurs, les stations d'épuration produisent elles aussi des « boues ».

Retraiter ces matériaux résiduels coûterait environ 45 DM le mètre cube et le stockage n'est pas envisagé : les communes sont contre. Il resterait une solution évoquée récemment par le « Landrat » de Ludwigsburg : pourquoi ne pas transporter ces boues en Alsace où, selon ce « Landrat », elles seraient les bienvenues ? L'administrateur allemand croit savoir que ce limon permettrait de combler les gravières en Alsace et de transformer certaines zones infertiles en terres arables. Toujours selon le « Landrat », des contacts auraient déjà été pris avec les autorités françaises...

Le transport serait moins cher que le retraitement : les chalands qui convoient le gravier alsacien en Allemagne repartent

généralement à vide. Ils pourraient fort bien être chargés de boues pour le voyage retour.

Mais il reste à savoir si cette solution est techniquement possible et si ce « cadeau » allemand n'est pas un cadeau empoisonné ».

Telle encore cette initiative d'exploitants français (6) :

Le Groupement d'Extraction de Gravier (GRANAT) est composé d'entreprises du bâtiment, de travaux publics et d'extraction de graviers et de ballast du Haut-Rhin qui ont besoin de tout venant. Il a ouvert une carrière qui peut être exploitée par tous ses adhérents et il s'est engagé de la réaménager, en l'occurrence en collaboration avec l'Office National des Forêts... Le GRANAT s'engage non seulement à rétrocéder ce terrain à l'Office National des Forêts, mais aussi à financer les transformations nécessaires — adoucissement des pentes, mise en place d'une couche de terre arable — afin que l'ONF puisse effectuer le reboisement.

Aucune véritable solution ne saurait toutefois être trouvée en dehors de la voie internationale fondée sur une concertation ouverte à l'ensemble des parties prenantes.

#### LES IMPERATIFS INTERNATIONAUX

La définition même de l'aménagement du territoire implique une attitude de ferme sérénité indépendante des intérêts particuliers ou proprement étatiques. J. TRICART en dévoile les articulations dans les lignes suivantes (7)

« Aménager, c'est modifier ce qui existe, l'arranger autrement pour tenter d'en tirer un meilleur parti, infléchir les phénomènes naturels pour les utiliser. On ne peut infléchir ce qu'on ne connaît pas. Pour insérer harmonieusement une intervention dans la Nature, il faut connaître le fonctionnement des phénomènes naturels.

Depuis plus d'un siècle, la recherche, tant scientifique que technique, a privilégié les attitudes analytiques. La connaissance a été divisée en un nombre croissant de spécialités, de plus en plus étroites, de plus en plus cloisonnées... Le détail doit toujours être replacé dans l'ensemble, comme l'ensemble est décomposé en ses éléments. Une attitude dialectique s'impose. Combien d'aménagements de détail ont-ils abouti à des échecs parce qu'ils étaient mal intégrés dans leur environnement...

L'approche systématique est, actuellement, le meilleur instrument logique dont nous disposons pour étudier la Nature et les problèmes que pose son aménagement. Elle met en effet l'accent sur l'interdépendance des phénomènes traditionnellement dissociés les uns des autres pour les commodités de l'analyse. »

(2) Dernières Nouvelles d'Alsace, Strasbourg, 20.5.78, p. Ré III

(3) idem, 31.3.78, p. Ré V

(4) Badisches Tagblatt, 17.1.78

(5) Dernières Nouvelles d'Alsace, 12.5.78, p. Ré III

(6) Déclaration du président de « Carrières et Matériaux d'Alsace », mars 1977

(7) « Ecodynamique : données écologiques de base pour l'aménagement ».

Journées d'Etude sur la mise en valeur et l'aménagement du milieu naturel en régions chaudes, 15-19.3.1976

**La frontière renforce ainsi la menace qui pèse sur l'espace :** favorisant les « aménagements de détail », empêchant fréquemment les spécialistes de mettre « l'accent sur l'interdépendance de phénomènes traditionnellement dissociés », elle augmente les disparités et constitue un sérieux handicap pour la préservation de l'environnement. **Aussi ne faut-il point s'étonner de la formation d'une « internationale » écologique active, cristallisatrice de revendications aux confins de nations il y a peu de temps encore ennemies comme si l'hostilité de jadis devait favoriser aujourd'hui, en ces endroits plus qu'ailleurs, une prise de conscience socio-culturelle des populations locales.**

La CEE fait elle-même cet aveu (8) :

« La pollution ne respecte pas les frontières. C'est une évidence : ce qui se produit dans un pays peut avoir des effets chez le voisin, surtout en Europe, véritable mosaïque d'états. Le Rhin, pour prendre un exemple connu sert de déversoir aux déchets industriels de Suisse, d'Allemagne et de France ; au moment où il atteint les Pays-Bas, en aval, c'est pratiquement un égout à ciel ouvert. En outre, plus de 80 % des lacs et des cours d'eau de l'Europe sont partagés par deux

Etats ou plus... Le « marché commun » de la pollution existe... De nombreux problèmes frontaliers peuvent être réglés sur une base bilatérale ou multilatérale par les pays concernés, mais le rôle à jouer par un organisme international tel que la Communauté peut être utile et est souvent essentiel : c'est là que les problèmes pourront être posés et que des solutions seront recherchées. Les initiatives européennes ne manquent pas, mais elles se heurtent soit aux barrages nationaux, soit aux compromissions politiques internationales qui empêchent toute action efficace. De très nombreux groupes de travail ont élaboré des suggestions constructives. **La démocratie occidentale serait-elle en fin de compte incapable d'imposer aux intérêts corporatifs et aux jeux des assemblées électives une discipline minimale pour sauver l'homme ?** Les espaces interfrontaliers, par leur complexité et leur problématique même donneront à brève échéance une réponse à cette question inquiétante.

Et pourtant, à moins de vouloir supprimer toute chance de survie, la nature nous offre des possibilités de régénération incomparables, en dépit de la puissance de nos technologies, à condition cependant

que celles-ci soient maîtrisées à temps : « L'homme, comme les autres espèces, a toujours cherché à utiliser les ressources de la planète pour les besoins de son existence. Ce faisant, il a simplement obéi à une loi universelle de la nature et jusqu'à une date récente les méthodes qu'il a employées ont assez bien servi ses fins. Aujourd'hui ce n'est plus le cas, nombre des méthodes auxquelles il a recours étant incompatibles avec les fins qu'il poursuit... Judicieusement gérées et exploitées, les ressources vivantes du monde se renouvelleraient sans cesse et seraient inépuisables (9)

**Gabriel WACKERMANN**  
**Professeur à l'Université**  
**de Strasbourg 1**  
**U.E.R. de géographie**

(8) Documentation Européenne : « La politique de l'Environnement des Communautés européennes » Luxembourg 6.1977, p. 8

(9) Revue « Naturopa », Conseil de l'Europe, Strasbourg. 28.1977, p. 3

Clerval - Doubs (doc. Commissariat au Tourisme)

